

Aménagement des rythmes scolaires

Les horaires de la rentrée 2016/2017 sont :

Ecole maternelle

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cours du matin	8h05-11h15	8h05-11h15	8h-11h	8h05-11h15	8h05-11h15
Pause de midi	11h15-13h15	11h15-13h15		11h15-13h15	11h15-13h15
Cours de l'après-midi	13h15-15h15	13h15-15h15		13h15-15h15	13h15-15h15
NAP	15h15-16h	15h15-16h		15h15-16h	15h15-16h

Ecole élémentaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cours du matin	8h30-11h45	8h30-11h45	8h30-11h30	8h30-11h45	8h30-11h45
Pause de midi	11h45-13h45	11h45-13h45		11h45-13h45	11h45-13h45
Cours de l'après-midi	13h45-15h45	13h45-15h45		13h45-15h45	13h45-15h45
NAP	15h45-16h30	15h45-16h30		15h45-16h30	15h45-16h30

Le ramassage scolaire de fin de journée se fera à la fin des cours soit à 15h15 pour les enfants en maternelle et à 15h45 pour les enfants en élémentaire.

La Commune de Berstett a décidé de mettre en place et de confier l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à l'ALEF, organisme qui est en charge de la gestion du périscolaire au niveau de la Communauté de Communes, dont le centre périscolaire de Berstett.

Ainsi, dans le cadre de ces NAP, l'ALEF propose diverses activités sportives ou culturelles dès la fin des cours pendant 45 minutes, jusqu'au début de la prise en charge de la garde périscolaire habituelle. La participation aux NAP est facultative et ouverte à tous les enfants et se différencie de l'inscription au périscolaire qui a une capacité d'accueil limitée. Néanmoins, pour les enfants désirant participer aux NAP, l'inscription à ces activités est obligatoire avant la date limite qui vous sera communiquée prochainement sur les bulletins d'inscription. L'inscription sera valable pour toute l'année scolaire. Pour des questions d'organisation, aucune inscription ultérieure ne pourra avoir lieu.

Les activités se dérouleront par groupes d'enfants d'âge équivalent et sous la direction d'animateurs qualifiés, recrutés par l'ALEF. Ces activités auront lieu dans les locaux de l'école et du complexe sportif. Les NAP devant permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités, tous les enfants participeront à l'ensemble des ateliers proposés tout au long de chaque trimestre.

La participation aux NAP sera à la charge des parents et sera facturé **50 €/an/enfant**, avec une possibilité de régler le montant par trimestre.